



credit d'impot loi pinel

Par **dgn**, le **23/01/2024** à **08:23**

Bonjour

J'ai un bien en loi pinel et j'ai oublié de déclarer mon credit d'impot sur ma declaration de revenu durant trois ans. Je pensais qu'en ayant déclaré une premiere fois mon credit d'impot que ce dernier etait systematiquement deduit.

j'ai fait le necessaire aupres de la DGFP, un remboursement que je pense partiel a ete effectué.

le montant de mon credit d'impot est de 2802 € et seule une partie m'a ete remboursée J'ai reçu un courrier pour cette année , je cite :

il vous a ete accorde un degrevement de 1723 € et une restitution de 1079;€.

la somme allouée en restitution ainsi que celle allouée en degrevement, si vous avez deja payé l'impot dont il s'agit et si vous n'etes redevable d'aucune somme aupres du service de recouvrement designe ci dessus vous seront remboursées

hors, et suite à l'avis d'imposition en septembre , j'avais toujours un complément a payer jusqu ' a la fin de l'année, les autres années egalement. Ca ne me surprenait pas, plus d'enfants a charge et mes revenus avaient augmenté.

j'ai donc tout regle, j'ai demandé un complement d'information a la DGFP, leur reponse,

"Nous vous avons remboursé ce que vous aviez déjà payé, donc 1723 euros.

Le reste, vous ne le devez plus mais vous ne l'avez pas payé donc il n'y aura pas de remboursement."

Suis je peut etre un peu trop cartesien, mais je pense que si mon credit d'impot est de 2802, et non déclaré, et que je ne dois plus aucune somme, on doit e restituer les 2802 , ou alors queelque chose m'echappe.

Merci pour votre reponse

Bien Sincèrement

Denis